

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**52 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA NAVETTE URBAINE -
REGULARISATION**

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 24 octobre 2018, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de la Navette Urbaine avec la S.A. les Transporteurs du Piémont Oloronais (TPO) pour un montant total de 242 253.05 € HT/an décomposé comme suit :

Offre de base	224 973.15 € HT
Option 1 (Installation d'un écran vidéo avec puce GPRS) :	3 435.70 € HT
Option 2 (Girouette avec les lignes et les arrêts) :	3 510.70 € HT
Option 3 (Système de comptage automatique de passagers) :	5 947.50 € HT
Option 4 (Dispositif d'information aux usagers) :	4 386.00 € HT
TOTAL :	242 253.05 € HT/an

Une erreur matérielle a été constatée dans la retranscription du montant de l'offre de base. Dans un souci de transparence, il convient donc de procéder à une régularisation de ce montant avant la signature dudit marché.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est déroulée en date du 24 septembre dernier, a décidé d'accepter l'offre de base de la S.A. les Transporteurs du Piémont Oloronais assortie des quatre options demandées dans le cahier des charges :

Offre de base	:	227 222.88 € HT
Option 1 (Installation d'un écran vidéo avec puce GPRS) :		3 435.70 € HT
Option 2 (Girouette avec les lignes et les arrêts) :		3 510.70 € HT
Option 3 (Système de comptage automatique de passagers) :		5 947.50 € HT
Option 4 (Dispositif d'information aux usagers) :		4 386.00 € HT
TOTAL		244 502.78 € HT/an

Le contrat sera donc signé pour deux ans renouvelable une fois soit pour une valeur totale du marché de 978 011.12 € HT pour les quatre années.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de la Navette Urbaine avec la S.A. les Transporteurs du Piémont Oloronais pour un montant de 244 502.78 € HT/an pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH

AFFICHE LE 18/12/2018



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2018